

REUSSITE ECONOMIQUE ET STATUT SOCIAL  
EN MILIEU DE PLANTATIONS VILLAGEOISES:  
RESULTATS D'ENQUETE SUR 8 VILLAGES BAoule  
DE LA SOUS-PREFECTURE DE TOUMODI

---

VOLUME I : PRESENTATION METHODOLOGIQUE

par : Jean-Pierre CHAudeau,  
1977

## S O M M A I R E

	Page
<u>Introduction :</u>	1
1- Localisation et portée de l'enquête	1
2- Problématique	4
I: LES DIFFERENTS TYPES DE MAIN D'OEUVRE ET LE PROBLEME DE LEUR EVALUATION	6
I-1- La main d'oeuvre familiale	6
I-2- La main d'oeuvre salariée	7
I.2.1- Les "manoeuvres"	7
I.2.2- Les "métayers"	7
I.2.3- Les "contractuels"	7
I.2.4- Les journaliers	7
I.2.5- Recueil des données	7
I-3- Entraide et prestations en travail	8
I.3.1- L'entraide réciproque	8
I.3.2- L'invitation de culture	9
I.3.3- Prestations en travail aux alliés	9
I.3.4- Recueil des données	9
I-4- Repérage et évaluation des différents types de main d'oeuvre au sein d'une exploitation	10
II: LE STATUT SOCIAL DE L'EXPLOITANT ET SON EVALUATION	11
II-1- Généralités	11
II-2- Le statut matrimonial	12
II-3- L'âge	12
II-4- Le statut social	12
II.4.1- Le statut individuel de descendance	13
II.4.2- Le statut familial-villageois ou de quartier	14
II.4.3- Le statut lié au mode de filiation au sein de la parenté de référence (Types de filiation, types d'appropriation foncière)	16
II-5- Les étrangers non baoulé	17

	Page
III: L'ACCES A LA TERRE ET L'EVALUATION DE L'IMPORTANCE DE L'EXPLOITATION	18
III-1- Evaluation de l'importance de l'exploitation	18
III-2- Les modalités d'accès à la terre	20
III.2.1- Cas des autochtones	21
III.2.2- Cas des étrangers	21
 IV: LES VARIABLES COLLECTIVES	 22
IV-1- Généralités	22
IV-2- Les variables collectives retenues	23
IV.2.1- La disponibilité en terre	23
IV.2.2- La réussite économique globale et sa répartition	23
IV.2.3- La disponibilité en force de travail	24
IV.2.4- La structure sociale du village	24
IV.2.5- La variable ethnique	24
 V: METHODOLOGIE ET DEMARCHE DE L'ANALYSE	 25
V-1- Choix méthodologique	25
V-2- Démarche de l'analyse	26
V-3- Récapitulation des variables retenues et de leurs valeurs	28
 BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CITES	 33

## Introduction

### 1- Localisation et portée de l'enquête

Historiquement et géographiquement KOKUMBO et sa région furent et sont largement ouverts sur l'extérieur. Dès avant la pénétration coloniale, le pays BAOULE bénéficiait de contacts avec les grands courants d'échange ouest africain (CHAUVEAU, 1972-b); cela était d'autant plus vrai de KOKUMBO qui, bien que géographiquement excentré, jouissait d'une position privilégiée de par une intense exploitation de gisements aurifères. Actuellement, la situation de la sous-préfecture de Toumodi dans la bordure forestière de la savane baoulé lui assure des conditions favorables à la culture du café et du cacao, dont la production peut être facilement acheminée sur ABIDJAN (cf. cartes 1, 2 et 3).

Notre enquête a porté en 1970 sur 8 villages des "cantons" faafoué (5 villages) et saa (3 villages) comme indiqués sur la carte 4 (1). L'enquête socio-économique sur les exploitations agricoles (2) a porté sur 1001 planteurs, déclarés chefs d'exploitation; ce chiffre représente le nombre de questionnaires jugés totalement utilisables, après contrôle, une centaine de questionnaires se révélant incomplets après enquête. Les 1001 planteurs étudiés comprennent 135 non-Baoulé, dans les villages de Kokumbo et de Bonikro.

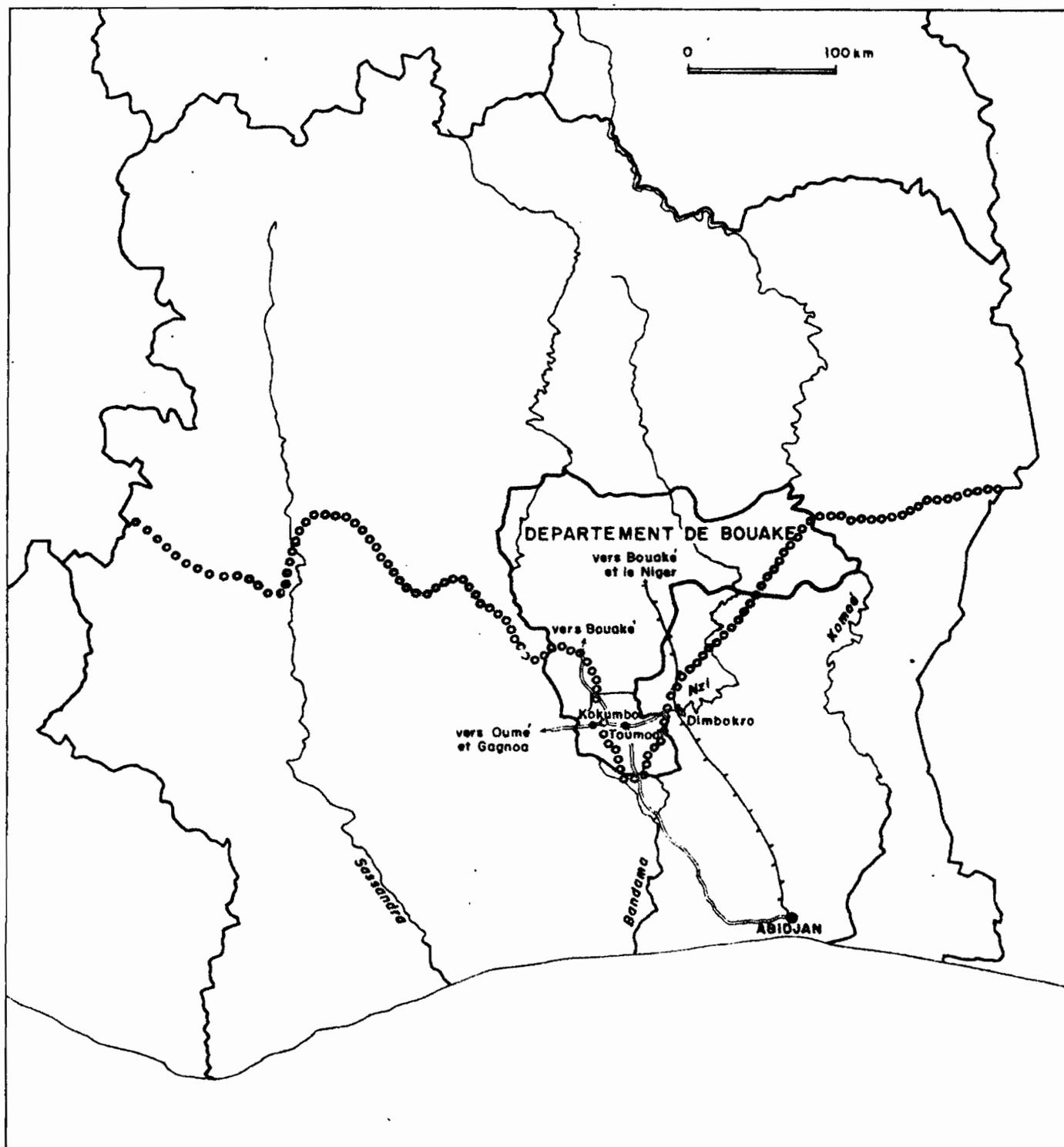
Pour essayer d'évaluer la représentativité de l'enquête, nous sommes parti des données de divers recensements (cf. tableau 1) d'où l'on a tiré une estimation du nombre d'exploitations agricoles par village en retenant le chiffre de 7 personnes par exploitation agricole (cf. Etude régionale de Bouaké, 1966, t. II, "l'Economie"). En comparant les chiffres obtenus avec le nombre d'exploitants touchés par notre enquête (cf. tableau 2) nous obtenons un pourcentage élevé, même en tenant compte du décalage de, respectivement, 5 et 2 ans entre notre enquête et les deux recensements retenus à titre de comparaison : Par rapport aux résultats du recensement "variolo" de 1965, nous couvrons 80 % des exploitations, et 81 % par rapport au recensement administratif de 1968. Cela constitue une proportion satisfaisante, même en tenant compte du caractère approximatif des recensements.

---

(1) Le "campement" de Langosou dépend du village de Ahouékro (cf. carte 4).

(2) Nous avons effectué sur le même terrain un travail d'ordre historique et anthropologique qui a donné lieu à des publications antérieures.

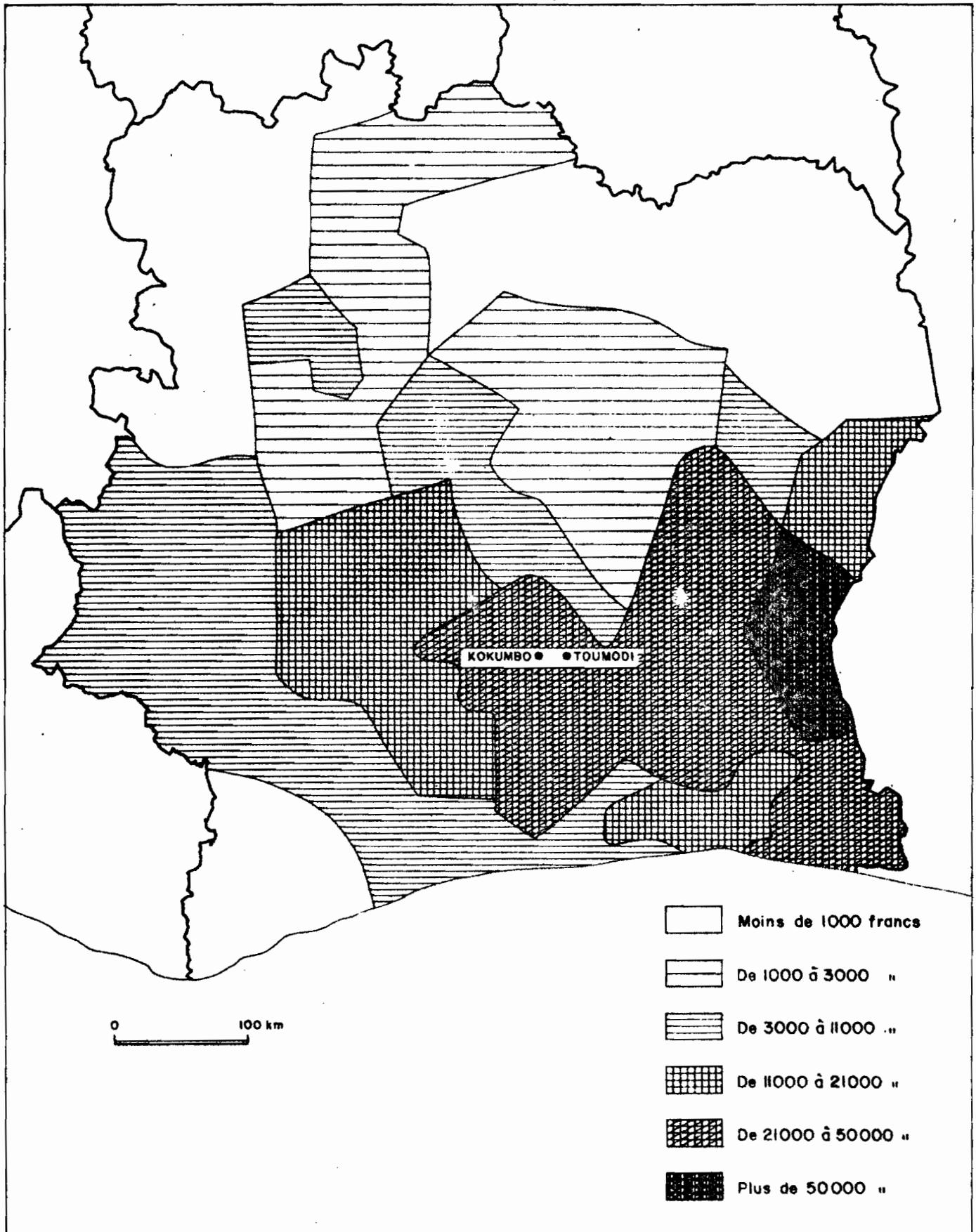
### SITUATION DE KOKUMBO ET DE LA SOUS-PREFECTURE DE TOUMODI DANS L'ENSEMBLE IVOIRIEN



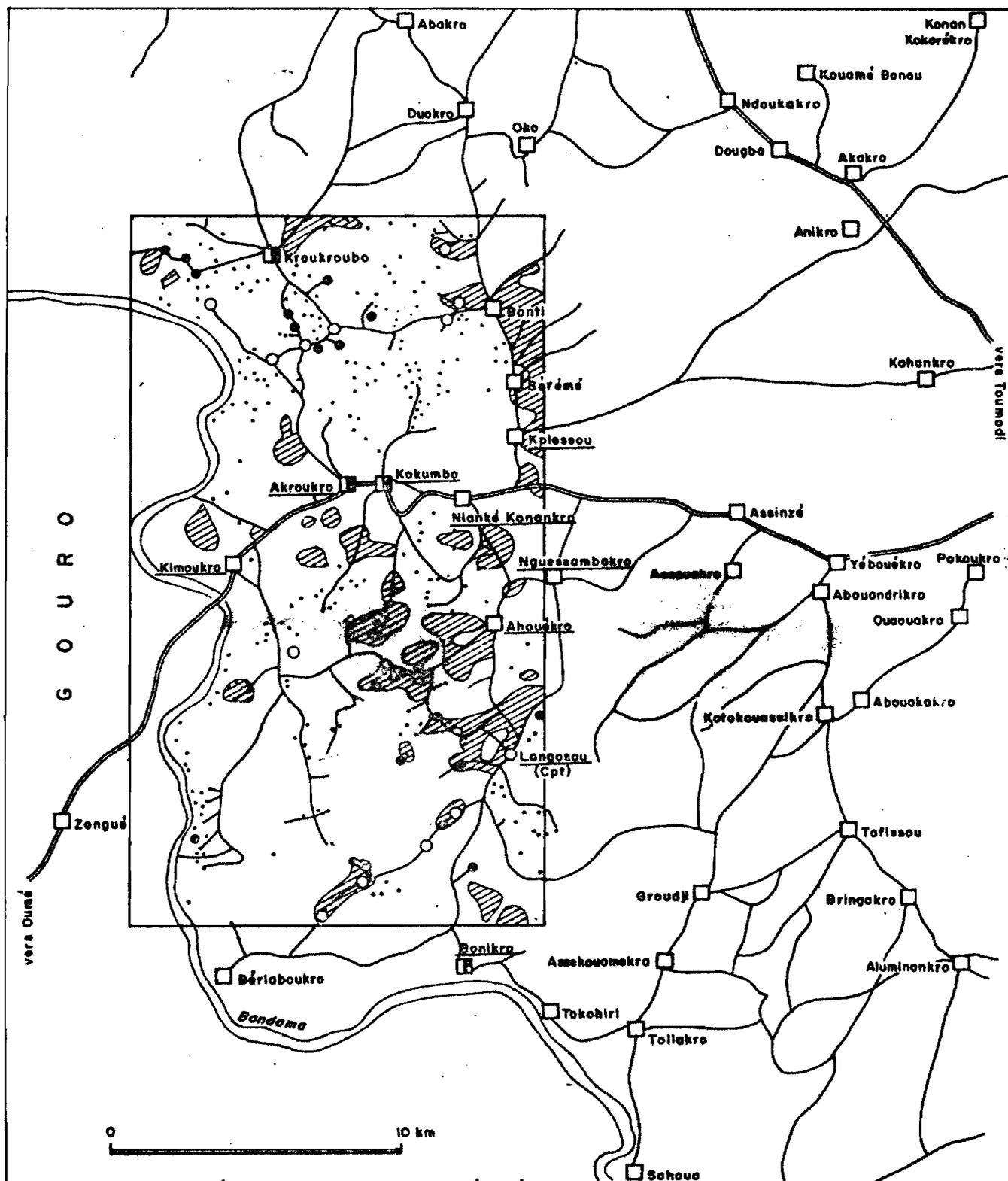
●●●●●●●●●● Limite septentrionale de la forêt.



CULTURES INDUSTRIELLES : REVENU PER CAPITA (1967-1968)



MORPHOLOGIE DES ETABLISSEMENTS HUMAINS DE LA REGION DE KOKUMBO



Les noms soulignés sont ceux des villages étudiés.

- Village
- ◻ Village possédant un important quartier "dioula"
- Gros campement
- Campement moyen
- Petit campement

- Route principale
- - - Piste
- ▨ Savane incluse

Les campements indiqués (seulement dans la zone encadrée sur la carte) ont été localisés d'après la couverture aérienne: Région de KOSSOU  
1/20000 janvier-mars 1969 (BNEDT-SOGETEC)

Tableau 1 : Effectif de la population par village

Villages	Répertoire des villages 1955 (2)	Recensement administratif 1959 (2)	Variole 1962 (2)	Variole 1965 (2)	Recensement administratif 1968
<u>Faafoué</u>					
Akroukro (1)	463	789	698	798	1.043
Kimoukro	440	708	888	1.051	843
Kokumbo(1) dont :	1.361	1.693	2.817	3.183	2.396
Kokumbo Baoulé	(1.055)	(1.283)	(2.406)	(2.536)	(1.897)
Kokumbo Dioula	(306)	(410)	(411)	(647)	(499)
Kplessou	318	531	709	727	840
Nianke-Konankro	567	808	775	992	1.063
<u>Saa</u>					
Ahouekro (1)	120	220	598	628	(?)
Bonikro (1)	130	473	616	869	740
Nguessambakro	159	384	336	512	(?)

(1) Villages où la présence de non-Baoulé ("Dioula", Voltaïques, divers) est importante.

(2) D'après DUCHEMIN et TROUCHAUD, 1969.

Tableau 2 : Estimation de la représentativité de l'enquête

Village	Estimation du nombre d'exploitations d'après le recensement variolé 1965	Estimation du nombre d'exploitation d'après le recensement administratif 1968	Nombre d'exploitations enquêtées en 1970 (2)		
			Effectif	% de 1965	% de 1968
Akroukro	114	149	141	123 %	95 %
Kimoukro	150	120	136	91 %	113 %
Kokumbo					
Baoulé	362	342	223	62 %	65 %
Dioula (1)	92	71	53	58 %	75 %
Kplessou	103	120	90	87 %	75 %
Nianke-Konankro	142	152	92	65 %	61 %
Ahouekro	90	(?)	63	70 %	(?)
Bonikro	124	106	126(3)	102 %	119 %
Nguessambakro	73	(?)	77	105 %	(?)
Total	1.250	(1.060)	1.001	80 %	(81 %)

- (1) Nous appliquons aux Dioula la même règle d'estimation du nombre d'exploitation, soit 7 résidents par exploitations. Il est fort probable que ce chiffre est plus élevé pour les Dioula, certains ayant une autre occupation que celle de planteur, d'une part, et la cellule familiale comprenant davantage de dépendants d'autre part.
- (2) Nous ne faisons figurer que les exploitations dont le questionnaire correspondant a été jugé complet et totalement utilisable.
- (3) Dont 82 non-Baoulé.

## 2- Problématique

Le problème qui retient ici notre attention est l'émergence d'une stratification socio-économique au sein des collectivités villageoises, liée aux cultures "industrielles" d'exportation (café et cacao). La question centrale est la suivante : quels rapports existent entre la stratification sociale "traditionnelle" (1) en termes de "groupes de statuts" définis selon la nature des liens de dépendance, la place au sein des liens de parenté et l'appartenance à un groupe de résidence déterminé, d'une part, et, d'autre part, la réussite économique individuelle des exploitants.

Nous excluons de notre champ d'étude les propriétaires absentéistes, issus de la "classe" politico-administrative ou des professions libérales. Nous limitons notre enquête au domaine du "capitalisme rural", au sens que donne P. HILL à ce terme (cf. HILL, 1970), qui renvoie à un processus de stratification typiquement "paysan" (au sens de folk), dont les agents restent intégralement membres de la collectivité villageoise : l'émergence de ce processus reste endogène à cette collectivité, même si elle est suscitée par (et dépendante du) contexte économique mondial. Ce "capitalisme rural" pourrait être opposé au "capitalisme agraire"; celui-ci renvoie au niveau de la société globale (ici la société ivoirienne) et à un processus de stratification sociale fondé sur l'existence de formes capitalistes d'exploitation de la terre contrôlée par des individus dont la position est définie dans l'essentiel par la société globale, dominée (mais non "déterminée" si l'on peut utiliser ici cette distinction) par les "élites politico-administratives" urbanisées (Cf. aussi la distinction de P. RODINSON entre "secteur capitaliste", mise en oeuvre du "mode de production" capitaliste et "formation socio-économique" cf. RODINSON, 1966).

Nous reviendrons plus loin sur la méthode de traitement d'information utilisée (cf. V). Nous voulons seulement préciser ici l'esprit de ce travail, que l'on pourrait après coup juger bien formaliste et reposant dans une trop grande mesure sur l'utilisation confiante de données quantifiées ou évaluées. En effet, l'étude socio-économique d'un milieu rural fortement engagé dans l'économie marchande peut se faire dans deux voies opposées : soit dans l'optique "ethnologique", au risque de se perdre dans un culturalisme superficiel, malgré la justesse des observations (par exemple KÖBBEN - 1956); soit dans un sens "statistique-global", sacrifiant à tout coup l'analyse des processus au profit de la description statique de données "moyennes", très souvent peu

---

(1) Les guillemets indiquent le caractère très approximatif du terme "traditionnel", que nous utilisons ici à cause de son usage courant. Il n'implique nullement un aspect figé de la structure sociale, ni avant la colonisation, ni après.

significatives étant donné l'hétérogénéité des données (par exemple, à des degrés variables, les différentes "enquêtes régionales" de Côte d'Ivoire). Entre ces deux voies, l'analyse de type "monographie socio-géographique", déjà beaucoup plus sensible aux aspects dynamiques (par exemple DUPIRE, 1960; ROUGERIE, 1957). Mais dans tous ces cas, la problématique est d'abord fondée sur une coupure "traditionnel-moderne", et particulièrement en ce qui concerne la stratification sociale : le planteur est déjà malgré lui intégré au monde économique moderne, le non-planteur s'y soustrait; d'autre part, l'appellation de "planteur" subsume tous les individus dans une même catégorie sociale, sans considérer d'autres aspects de leur statut (status). Entre l'excès du raisonnement "individualistique" (sans référence à un quelconque phénomène de stratification) et l'amalgame sociologique (le "planteur noir"), on peut utiliser pourtant une voie d'approche qui fasse meilleur cas de la "dynamique interne" des collectivités rurales. Disposant de données assez précises sur le statut social, le revenu monétaire agricole et la force de travail effectivement utilisée, nous avons choisi d'en tirer le maximum d'informations malgré l'incertitude évidente afférant à l'évaluation des variables retenues (cf. infra). En toute connaissance de cause, nous n'hésitons pas à appliquer un "formalisme quantitatif" (le mot n'est d'ailleurs pas exact, puisque beaucoup de variables sont qualitatives et simplement ordonnées) à un domaine dans lequel les anthropologues répugnent à le faire, préférant mener une analyse dite "qualitative". Les limites de la voie d'approche choisie sont évidentes (cf. discussion du contenu des variables et de leurs relations, infra), de même que la nécessité d'une approche "qualitative" complémentaire. Nous voulons simplement indiquer qu'un tel traitement des informations peut être riche d'enseignement au niveau de l'élaboration des hypothèses. C'est dans cette optique que nous nous plaçons.

Dans le présent volume, nous traiterons des questions de méthode : définition et évaluation des variables retenues lors de l'enquête; méthode de traitement des informations et démarche de l'analyse.

Nous rassemblerons dans le volume II les principaux résultats.

## I: LES DIFFERENTS TYPES DE MAIN D'OEUVRE ET LE PROBLEME DE LEUR EVALUATION

### I-1- La main d'oeuvre familiale :

Elle comprend tous les parents, hommes ou femmes (1), actifs (à partir de 14-15 ans), déclarés par le chef d'exploitation comme prenant part effectivement aux travaux agricoles. C'est ainsi qu'une partie des personnes comptabilisées comme actives et prises en compte dans le recensement du village n'ont pas été retenues comme prenant part effectivement aux travaux agricoles. Il en va particulièrement ainsi des jeunes qui sont scolarisés ailleurs que dans les villages mêmes (dont les jeunes fréquentant des collèges dans des centres semi-urbains ou urbains); ceux-ci ne rejoignent leur famille villageoise que lors des congés scolaires et, pendant ces congés (qui ne correspondent pas nécessairement aux périodes de grands travaux agricoles), ne participent pas toujours au travail des champs, du moins dans le cadre strictement familial.

Nous avons distingué au sein de la main d'oeuvre familiale celle qui est issue de la famille domestique (conjoint et leur progéniture) et celle qui ne l'est pas (autres parents).

Les informations relatives à la main d'oeuvre familiales ont été recueillies sur la base d'un recensement nominatif assez élémentaire, effectué par nous auprès de chaque chef d'exploitation.

L'évaluation de la force de travail familial ne peut se faire que par le comptage des individus actifs. Il est difficile de l'évaluer monétairement, les rémunérations des aides familiaux étant trop aléatoires et variables : si à la rigueur on peut les comptabiliser, on ne peut imputer leur charge au seul aspect "rémunération de la force de travail".

---

(1) Nous n'avons pas affecté à la force de travail masculine un coefficient différent ("normalement" plus fort) de celui de la force de travail féminine. Indépendamment des problèmes techniques posés par une enquête des "temps de travaux", il ne semble pas prouvé que le total des activités agricoles féminines soit sensiblement inférieur à celui des hommes (cf. Etude régionale Bouaké, l'Economie, pp. 96 ss.); en outre, même si cela était prouvé, il semble que le travail féminin, pour des raisons non seulement techniques, mais aussi et surtout psycho-sociologiques, ne constitue pas un simple complément quantitatif du travail masculin; il constitue aussi une condition sociale permissive de ce dernier, et son absence peut compromettre définitivement l'activité agricole spéculative d'un exploitant, même si, en intensité, on admet que le travail agricole des femmes est moindre. (Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre consacré à la main d'oeuvre familiale). En sens inverse, signalons la tentative de G. ANCEY pour imputer au travail masculin et au travail féminin un coefficient "de productivité" différent (ANCEY, 1968).

## I-2- La main d'oeuvre salariée

Les principaux types de main d'oeuvre salariée, sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans le cours de la note, recouvrent les cas suivants :

I.2.1- Travailleurs payés forfaitairement au mois (appelés couramment "manoeuvres"). La durée annuelle de leur utilisation varie entre six mois (1) et un an. Certains travaillent chez le même employeur pendant plusieurs années consécutives.

I.2.2- "Métayers", rémunérés par une partie, déterminée à l'avance, de la récolte. Le plus souvent, il s'agit de métayers au tiers (abu nsã), plus rarement de métayers à la moitié (abu ño). On pourrait discuter de la qualité de salarié attribué ici aux métayers. Il semble cependant qu'ils soient considérés comme tels par les planteurs, (contrairement à ce qui se passe en pays agni, semble-t-il, où le "métayer" peut être un membre de la famille "gérant" en quelque sorte la plantation).

I.2.3- "Contractuels", payés à la tâche (contladifwè). Ils peuvent être engagés soit individuellement, soit (en particulier lorsque la tâche est lourde, comme pour un défrichement) collectivement : le contrat est alors passé entre le planteur et le représentant d'un groupe de travailleurs. Certains jeunes villageois (en particulier les écoliers et collégiens durant les grandes vacances) constituent de tels groupes de travail ("sociétés") dans le but de mettre en commun leur gain et de l'utiliser comme un fonds d'aide ou pour financer des opérations de loisir (achat de tourne-disque, organisation de "surboums", construction d'un local pour les jeunes, etc.).

I.2.4- Journaliers (telekele), rémunérés à la journée de travail.

I.2.5- Recueil des données.

Les informations concernant ces différents types de main d'oeuvre salariée ont été recueillies en passant un questionnaire auprès des planteurs, à qui nous demandions de déclarer l'utilisation qu'ils avaient pu faire de cette main d'oeuvre durant les trois dernières campagnes agricoles. En général, en tout cas pour la dernière campagne, les planteurs se le rappelaient parfaitement, ainsi que la rémunération afférente à chacune des catégories de main

---

(1) A l'origine ils étaient engagés surtout pour les gros travaux précédant la récolte du café et du cacao et pour cette récolte elle-même, qui s'étalent en gros sur une période de six mois (août-janvier). Beaucoup venaient du nord du pays baoulé (région de savane), et y repartaient après la traite; d'où leur surnom de "six-mois".

d'oeuvre salariée. Seul le calcul de la rémunération des métayers demandait plus de soin de la part de l'enquêteur : tantôt le planteur en connaissait le montant pour avoir lui-même participé à la vente du produit en même temps que les métayers; tantôt il ne connaissait que la part qui lui était revenue ce qui, sur la base du mode de partage convenu (à la moitié ou au tiers) permettait le calcul de la part des métayers (calcul sans doute sous estimé dans le cas/ou<sup>rare</sup> le (ou les) métayer avait(ent) procédé seul(s) à la vente du produit, se réservant après coup de donner sa part au propriétaire). Contrairement à ce qui se passe pour la main d'oeuvre familiale, il est plus significatif d'évaluer la force de travail utilisée par son coût monétaire pour le planteur, même si, comme nous le verrons plus loin, chaque catégorie de main d'oeuvre salariée, à rémunération égale, ne représente pas la même force de travail utile. D'autre part, l'évaluation de la force de travail salariée par son coût est la seule possible en l'absence d'une enquête "temps de travaux" précise (en particulier dans le cas de la location de la force de travail de salariés s'employant en groupe; e.g. les "contractuels").

### I-3- Entraide et prestations en travail

L'entraide et les prestations en travail sont constituées par l'apport de main d'oeuvre à un exploitant agricole sans contre-partie directement financière (1), en fonction de relations de type "particulariste" (parenté, alliance ou amitié) entre le bénéficiaire et les prestataires de travail. Nous avons pu repérer trois principaux types d'entraide, qui correspondent d'ailleurs à des catégories répandues dans la plupart des sociétés africaines.

I.3.1- L'entraide fondée sur la réciprocité immédiate du travail (nqbli) (2) réunit plusieurs exploitants (de deux à une vingtaine selon les groupes) qui se choisissent mutuellement en fonction de liens de parenté, de camaraderie ou d'affinité particuliers (exemple : entre catholiques ou déïma). Ces liens n'excluent pas la parenté, mais celle-ci n'intervient que partiellement. Les principes commandant le travail collectif sont la réciprocité (on travaille tour à tour sur les parcelles de chacun des participants) une relative égalité (le groupe rassemble généralement des planteurs d'importance et de statut comparable; si pour une raison ou une autre, un participant ne

---

(1) Mais généralement le repas des travailleurs est assuré.

(2) Certains auteurs transcrivent mbli. Nous utilisons pour notre part la transcription du père CARTERON (1972).

pouvait travailler avec les autres le jour convenu, il doit se faire remplacer par quelqu'un (1) ou payer une amende). Tous les participants ne font pas entrer la totalité de leur exploitation (cultures vivrières et spéculatives) dans le système du ngbli : il peut n'adhérer au groupe de travail qu'en ce qui concerne une parcelle, par exemple. Notons enfin que le produit reste soumis à une appropriation individuelle.

1.3.2- Un exploitant peut demander à des parents, alliés, amis ou voisins de venir l'aider durant un ou plusieurs jours sur son champ, pour effectuer un travail déterminé (ukalè). Bien que la participation à ce groupe de travail fasse intervenir des liens d'affinité, l'obligation sociale y a aussi sa part : la composition et le nombre des participants varient considérablement selon le statut social du bénéficiaire du travail (de quelques-uns à une quarantaine de personnes). L'aide n'est pas réciproque et sa contrepartie est constituée par un repas riche (viande ou poisson fumé, vin de palme ou boisson importée : bière ou vin rouge) offert par le bénéficiaire du travail aux prestataires de travail.

1.3.3- Il existe une obligation de travail individuel ou collectif du fiancé ou du gendre à l'égard de ses beaux-parents (sia dilè). Il semble qu'avec le développement de l'économie de plantation, son usage ait tendance à s'affaiblir, chacun étant occupé dans ses propres champs; on peut alors offrir en compensation à ses beaux-parents un cadeau ou une somme d'argent. De toute façon, eu égard à l'importance du travail agricole exigé par les plantations, cette aide en travail est quantitativement peu importante si on la compare à l'investissement en travail entraîné par le ngbli et l'ukalè. Aussi n'en avons-nous pas tenu compte par la suite.

#### 1.3.4- Recueil des données

Nous n'avons retenu, pour évaluer la force de travail mise en oeuvre par le ngbli, que le nombre d'exploitants concernés. Il était difficile de procéder rétrospectivement à un comptage des journées de travail effectuées par le groupe.

---

(1) Il peut arriver qu'un chef d'exploitation âgé et inactif participe à un groupe d'entraide ngbli par l'intermédiaire de son fils ou d'un jeune parent qui participe au travail collectif "à sa place".

En ce qui concerne la modalité d'entraide ukalè, nous avons pu comptabiliser, outre le nombre approximatif de personnes impliquées, le nombre de journées de travail et le coût occasionné par l'appel de cette main d'oeuvre (sous forme de nourriture et de boisson) pour le bénéficiaire du travail. Nous verrons que l'ukalè peut recouvrir des modalités différentes à ce point de vue.

#### I-4- Repérage et évaluation des différents types de main d'oeuvre au sein d'une exploitation

Les méthodes d'évaluation afférent à chacun des types de main d'oeuvre sont en fait hétérogènes : la main d'oeuvre familiale et l'entraide ngbli par le nombre de personnes actives disponibles; la main d'oeuvre salariée (du moins pour certaines catégories d'entre elles, nous y reviendrons) par son coût monétaire (n'excluant pas d'autres avantages en nature ou en "cadeaux"); l'entraide ukalè à la fois par le nombre de personnes utilisées et par son coût.

L'idéal eût été de ramener ces catégories d'utilisation de la force de travail à un commun dénominateur : par exemple la journée de travail par actif. Mais, d'une part, cela était difficile à faire pour certaines catégories (e.g. les "contrats" passés avec un groupe de travailleurs, quelquefois mal connus par l'exploitant); d'autre part, la journée de travail par actif recouvre des réalités bien différentes selon les catégories (e.g. : l'entraide, le travail salarié proprement dit et le métayage; e.g.: entre les différentes catégories de travail salarié).

Si bien qu'il nous a été impossible, pour une exploitation donnée, d'imputer à chaque catégorie de force de travail une part précise (en pourcentage, par exemple) de la force de travail totale utilisée par cette exploitation. Nous avons pu seulement, pour une exploitation donnée, constater que cette exploitation utilisait une catégorie donnée de force de travail dans une mesure plus grande ou moins grande que la moyenne des exploitations pour cette catégorie de force de travail. C'est-à-dire que nous pouvons connaître, par exploitation, l'intensité d'utilisation de chaque catégorie de force de travail par rapport à l'ensemble des exploitations, mais que nous ne pouvons pas juger précisément de l'importance relative de telle catégorie de force de travail, par rapport aux autres catégories, pour une exploitation ou une catégorie d'exploitations donnée; du moins, nous ne pouvons le faire que pour des catégories dont les mesures sont comparables : en pratique les sous-catégories du travail salarié (par évaluation de leur coût, ce qui, nous l'avons dit, introduit déjà un biais, la qualité et l'intensité du travail n'étant pas homogènes).

## II: LE STATUT SOCIAL DE L'EXPLOITANT ET SON EVALUATION

### II-1- Généralités

A côté de la force de travail dont peut disposer ou dispose effectivement un exploitant, et dont nous venons de parler à propos des différents types de main d'oeuvre, les autres variables qui apparaissent a priori comme pertinentes sont : le statut social du planteur, son patrimoine foncier, enfin son "niveau de réalisation économique", c'est-à-dire l'importance économique de son exploitation (1). Ces variables très générales sont plutôt, selon la terminologie de P. LAZARSELD, des "concepts" faisant intervenir chacun plusieurs "dimensions" possibles, que nous devons appréhender par des "indicateurs" spécifiques (cf. LAZARSELD, 1965).

En fait notre démarche fut bien moins scientifique, et les "indicateurs" utilisés sont souvent le fruit de simplifications abusives, dont nous allons dire un mot maintenant, en commençant par le statut social.

En réalité, cette variable devrait être examinée en dernier lieu si on la considère (ce qui n'est pas le cas ici) comme la résultante de "l'ensemble des positions d'un individu qui le situent dans la hiérarchie sociale" (MENDRAS, 1967, p. 249); en effet, elle fait intervenir d'autres variables examinées plus loin, comme le niveau de réussite économique. D'autre part, le statut social, si on l'envisageait dans son sens large (status dans la terminologie anglo-saxonne), comprendrait à la fois les positions prescrites ou assignées (ascribed status) et les positions acquises par l'individu, par le jeu de sa volonté et de ses dons personnels, eu égard aux conditions sociales existantes (achieved status).

En première approximation, nous mettrons ici l'accent sur les caractères prescrits du statut, en sachant fort bien que cette démarche simplifie abusivement l'évaluation du statut social. Cette démarche présente cependant les avantages de ses inconvénients : d'abord les aspects prescrits du statut sont plus facilement appréhendables; ensuite ils constituent des dimensions relativement indépendantes des autres variables que nous considérerons par la suite.

Nous choisirons de considérer principalement trois dimensions du statut social : le statut matrimonial, l'âge et le statut social individuel de l'exploitant.

---

(1) Nous avons exclu la variable "sexe", la quasi-totalité des chefs d'exploitation agricole étant de sexe masculin. Il faut noter toutefois que des femmes peuvent être propriétaires de plantation, ce qui constitue un trait particulier à l'ensemble culturel akan par opposition aux groupes occupant la forêt située à l'ouest du Bandama.

## II-2- Le statut matrimonial

Par le statut matrimonial, nous rendrons compte du fait que l'exploitant agricole est célibataire ou marié (et, dans ce cas, le nombre d'épouses présentes) au moment de l'enquête. On a déjà insisté par ailleurs sur les ambiguïtés des relations entre les époux d'une part, entre les familles alliées par le mariage d'autre part dans la société baoulé (cf. ETIENNE, P. et M. : 1971; ETIENNE, P. : 1972). Nous n'y reviendrons pas ici. Indiquons simplement que le statut matrimonial nous intéresse ici non seulement comme étant une dimension du statut social, mais aussi parce qu'il détermine en partie l'organisation sociale du travail dans l'exploitation agricole.

## II-3- L'âge

L'âge complète le statut matrimonial à la fois en tant qu'élément du statut social, et en tant que facteur déterminant de l'importance numérique de la famille (donc de la main d'oeuvre familiale). Il faut noter qu'il n'existe pas de "classes d'âge" (age set) institutionnalisées, bien que les villageois puissent se répartir selon des groupes de "compagnonnage" fondés sur l'âge (age-mates). Nous avons choisi de travailler sur la base des groupes d'âge suivant : 40 ans et moins, 41 à 50 ans, 51 à 60 ans, plus de 60 ans. On pourra trouver que le premier groupe (40 ans et moins) est trop large. Nous l'avons choisi ainsi pour équilibrer l'effectif de nos différents groupes d'âge parce que les planteurs enquêtés ayant moins de 30 ans sont très peu nombreux.

## II-4- Le statut social

Le statut social individuel de l'exploitant renvoie lui-même à au moins trois dimensions différentes : ce que nous appellerons faute de mieux : le "statut individuel", le "statut familial-villageois", enfin le statut dont-il bénéficie au sein du groupe de parenté dans lequel il réside et produit.

Les termes "statut individuel" et "statut familial-villageois" renvoient au mode d'insertion de l'exploitant dans la collectivité villageoise, cela à un double niveau : celui du statut social de ses propres parents (mode de dépendance à l'égard du fondateur de la famille) et celui du statut global de sa propre famille élargie (mode de dépendance de la famille à l'égard de la famille "fondatrice" du village

#### II-4-1- Le statut individuel de descendance

Par rapport au "statut individuel" légué par les propres parents de l'exploitant, nous retiendrons, en simplifiant (1), les différentes positions suivantes : individus descendant du fondateur de sa famille sans relations de captivité ou de "dépendance directe" (cf. CHAUVEAU : 1972, pp. 19 et ss); les individus possédant des relations de captivité à l'égard de la famille du fondateur dont ils dépendent (certains pouvant être des descendants du fondateur); enfin les "étrangers", BAOULE qui sont venu s'installer après avoir fait une demande de terre auprès d'un chef de famille, et qui, n'entretenaient pas avec le village de relation de parenté (2) antérieurement à leur implantation (3).

Au sein des Baoulé étrangers, nous avons distingué les "étrangers assimilés" des autres. Ceux-là sont des individus installés depuis longtemps dans le village, généralement mariés avec des femmes originaires du village, ou, plus fréquemment encore, nés dans le village de parents étrangers. Ils jouissent d'un degré d'intégration élevé dans la collectivité villageoise. La distinction entre "étrangers assimilés" et "étrangers" nous a d'ailleurs été suggérée après coup par l'observation et les remarques des villageois; elle ne correspond pas à des catégories que nous pensions introduire avant l'enquête. Nous avons intégrés à ces "étrangers assimilés" les individus originaires d'autres villages et venus s'installer dans les villages étudiés au nom d'une relation d'alliance antérieure (cf. note 2).

- 
- (1) Nous avons précisé ce problème en ce qui concerne le village de KOKUMBO et dans une perspective historique dans CHAUVEAU : 1972, pp. 19-37.
  - (2) Les ressortissants des groupes FAAFOUE et SAA situés près de BOUAKE, résidant dans les villages étudiés (qui sont issus de ces groupes), mais ne possédant pas avec des villageois des relations de parenté suffisamment précises sont considérés (y compris par les villageois) comme des "étrangers" (aofwè). Postérieurement à leur implantation à KOKUMBO, ils ont pu toutefois contracter des relations d'alliance dans le village. Dans certains cas des étrangers se sont installés dans un village en se réclamant d'une relation d'alliance antérieure (e-g. : enfants ou frères d'une femme étrangère épousée par un villageois). Nous les avons classés dans la catégorie "étrangers assimilés" (cf. infra).
  - (3) Les termes vernaculaires correspondant à ces différentes catégories seraient: pour les descendants de la famille du fondateur libre de toute ascendance captive : liewa; pour les descendants de captifs, il est difficile de trouver un équivalent unique, les Baoulé distinguant (de façon quelquefois peu claire) diverses catégories de descendants de captifs; les équivalents les plus courants seraient : kanga ba et akwa ba. Pour les alliés : sia. Pour les étrangers : aofwe.

Rappelons que nous ne tenons pas encore compte des étrangers non baoulé, vivant dans un "quartier" distinct.

#### II-4-2- Le statut "familial-villageois" ou de quartier

Indépendamment du statut individuel au sein de sa propre famille, la position d'un individu dépend également du statut "global" de sa famille au sein du village. Avant de préciser ce que nous entendons par là, il convient de lever certaines ambiguïtés quant au contenu du terme "famille". En premier lieu, au sens où nous l'entendons ici, la "famille" regroupe des individus consanguins et leurs dépendants résidant au village (awlobo ou akpaswa). Il s'agit "du groupe étendu de parenté à l'intérieur du village" (ETIENNE, 1971, pp. II et III) à condition d'ajouter aux parents proprement dits (consanguins) (1) les dépendants (descendants de captifs en particulier). Il ne s'agit donc pas de la "parenté" dans son ensemble (kinship, cf. : NOTES AND QUERIES ON ANTHROPOLOGY, 1971, p. 75; "consanguinité", cf. DUMONT, 1971, pp. 13 ss) (2) ; de plus, la communauté de résidence (dans le cadre villageois) est ici prise en compte. En deuxième lieu, une même "famille" d'origine peut avoir donnée naissance dans le village même à plusieurs familles actuelles (3), si bien que plusieurs akpaswa peuvent relever d'un même ancêtre fondateur. Ces remarques faites, on peut distinguer les différentes familles (akpaswa) des villages selon le statut qui découle de leur mode d'insertion dans la collectivité villageoise (4) : donnons l'exemple de KOKUMBO :

- 1) Deux akpaswa sont directement issus du fondateur du village (dont un du fils d'une soeur du fondateur).
- 2) Un akpaswa est issu d'une épouse atôvlè (5) du fondateur du village.

- 
- (1) Rappelons que la société baoulé est constituée sur la base non de groupes de filiation (société lignagère), mais sur la base de groupes personnels (ou définis à partir d'egg, pour reprendre la terminologie de FOX : 1972, p. 160). Cf. CHAUVEAU, 1975
  - (2) La "parenté" au sens large pourrait être traduite par le terme osufwè mu (mu : particule marquant un pluriel indéterminé).
  - (3) On peut difficilement nommer ces familles "secondaires" "segments" qui renvoient à une structure lignagère qui n'existe pas au sens strict chez les BAOULE; elles sont pourtant le produit d'un processus de segmentation.
  - (4) Pour plus de précisions sur le point, cf. CHAUVEAU : 1972, pp. 27-37.
  - (5) Le mariage atôvlè est "une forme de mariage sanctionnée par des transferts importants de poudre d'or et des festivités onéreuses en contre-partie desquels la parenté de la femme renonçait à tous ces droits sur celle-ci et sa descendance" (ETIENNE, 1971 : p. IV).

- 3) Un akpaswa est issu d'un dépendant gagé (aowa slã) (1) du fondateur du village.
- 4) Un akpaswa semble constitué uniquement de descendants de captifs du fondateur du village (2).
- 5) Les six autres akpaswa sont issus d'individus qui se sont installés à KOKUPEO à l'époque précoloniale pour exploiter des gisements aurifères (cf. CHAUVEAU, 1972). Ces individus étaient dénués de relations de parenté avec le fondateur du village, ou possédaient des relations de parenté très lâches fondées davantage sur une communauté "clanique" (lorsqu'ils étaient issus des clans FAAFOUE et NDRANQUA du nord) que sur une parenté précise.

Il faut ajouter que les planteurs baoulé étrangers (aofwè) se répartissent individuellement dans ces onze akpaswa dont les fondateurs vivaient à l'époque précoloniale.

En définitive, le statut "familial-villageois" des exploitants est la résultante, si l'on peut schématiser grossièrement, des deux niveaux de détermination du statut décrits ci-dessus; ses différentes modalités peuvent être caractérisées par le croisement des lignes et des colonnes du tableau suivant.

		niveau "familial-villageois"		
		Famille issue du fondateur du village	Famille issue de dépendants du fondateur	Famille issue "d'étrangers" du fondateur
niveau "individuel"	ascendance "libre"			
	descendance de captifs			
	étrangers assimilés			
	étrangers			

- (1) Un aowa slã était un individu gagé remis par sa famille ou par sa propre volonté (eu égard aux contraintes sociales) à un autre individu 1) qui est en droit de demander à l'individu gagé ou à sa famille une compensation qu'ils ne peuvent donner (à la suite d'un acte délictueux) 2) ou qui, simplement, se substitue à cet individu ou à sa famille pour le paiement d'une dette ou d'une amende due à un tiers.
- (2) Mais il peut y avoir d'autres descendants de captifs dans les autres akpaswa.

La connaissance de ces différents éléments du statut des exploitants est le résultat d'une recherche historique (niveau familial du statut), d'une enquête généalogique (niveau individuel du statut "familial villageois") et de la collecte d'informations auprès des intéressés (âge, statut matrimonial). Il est évident qu'un certain nombre d'informations ne doivent pas être conformes à la réalité (1). Dans la mesure où le but de notre travail est moins une description statistique rigoureuse qu'une ébauche de l'analyse de processus sociaux (c'est-à-dire portant sur des phénomènes de relations), peut être ce défaut pourra-t-il être minimisé.

#### II-4-3- Le statut lié au mode de filiation au sein de la parenté de référence

Le "statut individuel" et le "statut familial-villageois", renvoient à l'insertion de l'individu dans la collectivité villageoise par l'intermédiaire de "groupes de statut" collectifs. (Nous ne discuterons pas ici des rapports éventuels entre ces "groupes de statut" et des "proto-classes" ou des classes sociales). La détermination du statut social d'un individu exige aussi que soit connu sa place au sein de son groupe familial de référence, dans lequel il réside et il produit. On sait qu'il est d'usage de privilégier, dans l'analyse des sociétés africaines, le phénomène de la parenté, et d'en faire, tout particulièrement dans les sociétés sans Etat, l'élément fondamental, à la fois superstructure et infrastructure, de la reproduction sociale. Ce n'est pas le lieu ici de critiquer cette perspective très simplificatrice (cf. CHAUVEAU, 1975, pour les Baoulé). Quoi qu'il en soit, les différents modes d'affiliation au groupe familial de référence ne sont pas neutres. P. et M. Etienne (1971) ont suffisamment analysé l'idéologie et la pratique du système de parenté pour qu'on n'y revienne pas ici. Ils ont montré la diversité des droits des individus se réclamant d'une filiation agnatique, cognatique ou utérine par rapport à son groupe familial de référence (qui n'est pas toujours simple à désigner, de par la structure cognatique du système, et qui peut varier dans le temps en fonction des stratégies sociales des individus : pour tout cela, cf. ETIENNE 1971 et 1972). Nous retiendrons ici comme indicateur du statut de l'individu le fait qu'il se réclame d'une parenté par les femmes (bla ba) en principe valorisée au niveau juridique et politique, mais pas toujours en pratique) ou par les hommes (yaswa ba), ou bien par les deux sexes par rapport à son groupe familial de référence.

---

(1) On pourrait s'attendre à ce qu'il en soit ainsi en particulier en ce qui concerne la déclaration d'une ascendance captive, bien que l'enquête généalogique ait permis de nombreuses vérifications.

Nous retiendrons cette distinction à deux niveaux : à celui de son groupe de résidence, qui détermine en partie le potentiel de force de travail familial dont il dispose, et à celui de son accès à la terre, qui détermine en partie le patrimoine foncier dont il bénéficie. Il convient en effet de distinguer ces deux niveaux, car l'endogamie de village (et même de "cour", dans le cas de mariage de captifs ou de descendants de captifs par exemple) étant fréquente, un individu peut résider avec une certaine fraction de sa parentèle (par exemple paternelle) et bénéficier de droits fonciers sur des terres qui relève de l'autorité d'une autre (par exemple maternelle). Dans le premier cas, nous utiliserons le terme de "type de filiation"; dans le deuxième cas, nous parlerons de "types d'appropriation foncière".

#### II-5- Les étrangers non-baoulé

Dans tous les villages baoulé de la région, on note la présence continue de non-Baoulé en nombre variable. Dans les cas où ceux-ci sont les moins nombreux, ils remplissent les fonctions de travailleurs salariés ou de petits boutiquiers. Dans certains cas, ils se regroupent par affinité ethnique en "quartiers" plus ou moins autonomes. Bien que ces quartiers soient regroupés sous le nom de "dioulakro" ou de "diouladougou", ils recouvrent des entités différentes, selon les villages : quartier "dioula" proprement dit, quartier "mossi" ou "voltaïque", et, quelquefois, quartier regroupent les ressortissants d'une ethnie ivoirienne particulière, installés là à la suite de la fuite devant l'oppression coloniale ou de la recherche d'un emploi (en particulier à Kokumbo, où, entre 1910 et 1936, a fonctionné de façon intermittente une société européenne d'exploitation aurifère). On trouve ainsi un quartier bété à Kokumbo, un quartier gouro à Kimoukro.

Notre enquête n'a pas porté sur la totalité des non-Baoulé installés comme planteurs dans tous les villages mais seulement dans les villages où ils constituent une collectivité nombreuse et généralement bien structurée selon leur ethnie (ou leur nationalité dans le cas des Dioula) : c'est le cas des villages de Kokumbo, Ahouékro (dans le campement de Langosou, dépendant de ce village) et de Bonikro.

### III: L'ACCES A LA TERRE ET L'EVALUATION DE L'IMPORTANCE DE L'EXPLOITATION

#### III-1- Evaluation de l'importance de l'exploitation

En l'absence d'un levé de terroir précis, impossible à effectuer dans des villages forestiers dont le terroir est étendu, et eu égard à la non-exhaustivité et à l'ancienneté des cadastrages opérés par les Services de l'Agriculture, nous avons préféré nous passer des données de superficie des plantations.

Nous avons retenu comme seul indicateur de l'importance de l'exploitation son revenu agricole brut annuel, en faisant l'hypothèse d'une forte corrélation entre le résultat monétaire de l'exploitation et sa superficie. Dans le cadre d'une technique culturale extensive générale, cette hypothèse nous semble admissible au niveau de précision auquel nous nous plaçons.

La principale source d'erreur est imputable à la part variable, que nous ne pouvons connaître à partir des seuls revenus, de plantation non-productive. Mais, là encore, cela n'est pas très gênant au niveau de l'analyse de la réussite économique des exploitants, car, au delà d'un certain niveau de revenu, la part de plantations non-productives dépend de la réussite antérieure. Le problème se pose davantage au regard des exploitants débutants, pour qui le revenu n'est pas proportionnel aux surfaces cultivées dont la totalité où la plus grande partie est encore peu productive. Mais d'autres indicateurs (comme l'âge ou la part des dépenses salariales) nous permettront de les isoler. De toutes façons, l'optique de notre analyse étant davantage l'analyse des processus que celle des résultats à un moment donné, le degré d'approximation nous semble suffisant.

En résumé, nous utiliserons comme indicateur de l'importance économique de l'exploitation le seul revenu monétaire agricole. Bien qu'insuffisant pour traduire toute les "dimensions" de cette variable, le revenu monétaire est cependant lié à chacune d'entre elle de façon plus ou moins stricte.

Eu égard à l'importance économique de l'exploitation, il nous faut faire quelques remarques complémentaires concernant la prise en compte des cultures vivrières de l'exploitation, la prise en compte des revenus non agricoles dans le revenu monétaire, enfin de la méthode d'évaluation du revenu agricole.

En ce qui concerne la prise en compte des cultures vivrières, nous avons compris dans le revenu monétaire agricole le revenu tiré de la commercialisation de produits vivriers. Signalons toutefois la mauvaise qualité des informations recueillies à cet égard, qui s'explique par le caractère non systématique de la vente, par son fractionnement dans le temps et par le fait qu'elle peut être effectuée par une personne autre que le chef d'exploitation (en particulier son ou une de ses épouses) qui conserve tout ou partie du produit de la vente. Un indice de la mauvaise qualité des données recueillies est marqué par le fait (outre la faiblesse des déclarations de revenu tiré de produits vivriers) que le vin de palme n'apparaît quasiment pas comme source de revenu, ce qui n'est manifestement pas conforme à la réalité; seuls l'igname et la banane semblent, d'après nos informations, constituer des sources de revenu appréciables (1).

Nous ne prenons donc pas en compte dans l'évaluation de l'importance économique de l'exploitation la part de produit vivrier auto-consommé (ou tout au moins non commercialisé). Cela nous semble préférable au regard des difficultés que pose son estimation, d'une part, et, d'autre part, au regard de notre problématique portant sur l'émergence d'une stratification socio-économique villageoise, dont la "monétarisation" constitue un élément principal (2).

Nous n'avons pas, d'autre part, considéré les revenus non agricoles. Parmi les planteurs baoulé, le nombre d'individus intéressés par ces revenus est minime (menuisiers, petits commerçants, débits de boisson, quelques rares "acheteurs de produits"). Ces autres activités sont en général marginales et quelquefois non continues dans le temps; il semble qu'il y ait, en deçà d'un certain niveau de revenu, une certaine incompatibilité entre le fait d'être planteur et d'avoir une activité non agricole. Au delà d'un certain revenu, il en va autrement, et nous le signalerons par la suite. Mais même dans ce cas, ces autres activités restent induites et déterminées par les activités de plantation.

---

(1) Notons que l'igname peut être vendue entre villageois. La banane est quasi-exclusivement "exportée" du village vers les centres semi-urbains ou urbains (Abidjan, Gagnoa, Toumodi).

(2) Ces arguments ne suffisent pas cependant à masquer l'intérêt qu'il y aurait à connaître les relations exactes, à des niveaux différents d'importance économique de l'exploitation, entre, d'une part, les cultures dites "spéculatives" (café et cacao) et, d'autre part, les cultures vivrières.

Il reste à préciser la façon dont nous avons recueilli les informations relatives au revenu monétaire des planteurs : Nous demandions à chaque planteur sa production de café et de cacao lors de la dernière campagne (1969-1970). Généralement le planteur nous donnait un chiffre global pour chacun des produits (en nombre de sacs le plus souvent). Bien que le souvenir en fût moins précis, nous demandions également les productions de deux dernières campagnes. Sur la base de ces informations, nous avons pu déterminer un niveau de revenu moyen de chaque planteur pour ces trois campagnes (1). A ce revenu tiré des cultures arbustives, nous ajoutons le revenu monétaire tiré de la vente de culture vivrière (igname et banane pour l'essentiel), comme nous l'avons indiqué plus haut, et selon les indications données par les planteurs eux-mêmes.

### III-2- Les modalités d'accès à la terre

Du point de vue du processus de différenciation économique des exploitations, la prise en compte des modalités d'accès à la terre est important par ses implications sociologiques. Elle est aussi délicate, car elle fait intervenir des phénomènes passés, d'une part, et d'autre part, elle renvoie à des caractéristiques sociales complexes qui varient selon que l'on a affaire à des autochtones ou à des étrangers au village.

(1) Les campagnes 1967-68 et 69-70 donnèrent lieu à d'assez bonnes récoltes de café dans la sous-préfecture de Toumodi; celle de 68-69 fut médiocre. Pour le cacao (qui est moins sujet à variation de production d'une année sur l'autre), les trois campagnes furent bonnes

#### Quantité et prix du produit acheté dans la sous-préfecture de Toumodi

	Café		Cacao	
	production (tonnes)	prix.kilo (f/CFA)	production (tonnes)	prix/kilo (f / CFA)
1967-68	5.350	90	6.936	70
1968-69	4.728	90	6.101	70
1969-70	?	95	?	80

En ce qui concerne les prix, il conviendrait d'ajouter 1 ou 2 francs par kilo, pour tenir compte des pratiques de concurrence entre acheteurs.

### III-2-1- Cas des autochtones

Nous tiendrons compte des variables suivantes, liées à un degré ou à un autre au statut social de l'exploitant :

- Type de transmission : par défrichement par l'exploitant lui-même, cession à son profit d'une plantation, héritage,...

- Emplacement des plantations : sur le terroir villageois, sur un terroir contigu, sur "plantations extérieures" (en général à l'ouest du Bandama, dans les sous-préfectures d'Oumé, Sinfra, Gagnoa,...).

### III-2-2- Cas des étrangers

Outre les variables précédentes, nous tiendrons compte, aussi bien pour les Baoulé que pour les non-Baoulé, de la durée de leur implantation locale, qui est évidemment déterminante dans leur réussite économique.

#### IV: LES VARIABLES COLLECTIVES

##### IV-1- Généralités

Les variables décrites jusqu'ici caractérisent les exploitants pris individuellement. On a affaire à des "propriétés des membres" (1), soit "absolues", c'est-à-dire obtenues indépendamment de toute information concernant les collectifs ou les relations entre un membre donné et les autres (ex: le revenu, l'âge, le nombre d'actifs familiaux, le montant des dépenses salariales, etc...); soit relationnelles, si elles sont obtenues à partir d'informations concernant les relations entre un membre donné et les autres (ex: le statut lié au mode de filiation au sein de la parenté de référence); soit contextuelles si elle définit un membre par un attribut du collectif auquel il appartient (ex : le statut individuel de descendance, le statut du quartier auquel il appartient, l'ethnie).

Mais les relations entre ces propriétés de membres peuvent être spécifiées par l'influence de propriétés du collectif auquel il appartient (2). Par exemple, la relation entre le revenu agricole et le statut social des exploitants peut dépendre de la disponibilité en terre, elle-même variable selon les villages. Chaque village ayant ses caractéristiques propres, c'est à ce niveau que se manifeste les principales propriétés collectives, en influençant les relations entre les variables individuelles caractérisant ses ressortissants. C'est là une démarche importante de l'analyse, car il est trop fréquent, dans le

---

(1) Pour cette terminologie, cf. LAZARSELD et MENZEL, 1966, pp. 45 ss.

(2) Signalons qu'une même variable peut-être formulée au niveau individuel et au niveau collectif. Exemples : le revenu individuel des exploitants et le revenu moyen caractérisant un village donné; le statut social individuel des exploitants et la proportion des individus afférent aux divers types de statut social dans un village donné. Le problème réside précisément dans le fait de savoir si l'on peut déduire quelque chose au niveau individuel d'une information caractérisant le niveau collectif et vice-versa, exemple : la réussite économique des descendants de captifs, par rapport à celle des individus "libres" étant connue globalement, varie-t-elle selon l'importance relative de l'une ou l'autre catégorie selon les villages ?

traitement statistique des exploitations agricoles, de ne pas tenir compte de l'effet du contexte social et économique propre à chaque village ou à chaque région, c'est-à-dire de la dépendance des relations entre variables individuelles par rapport aux variables collectives. (Pour une formalisation de "l'effet contextuel", cf. BOUDON et LAZARFELD, 1966, "Introduction", pp. 8-9).

Dans le cadre de notre étude, c'est le niveau villageois qui résume l'essentiel de cet effet contextuel. Voyons en les principales modalités.

#### IV-2- Les variables collectives retenues

IV.2.1- La disponibilité en terre du village. Selon l'étendue ou la densité démographique du terroir, la réussite économique des exploitants peut varier considérablement.

Sans connaître précisément l'étendue du terroir, nous avons pu classer grossièrement les villages étudiés selon leur disponibilité absolue en terre. Nous pouvons, toujours grossièrement, la rapporter à l'effectif de leurs résidents pour en connaître la charge démographique. Enfin, nous pouvons spécifier cette charge selon les aptitudes du terroir à l'économie de plantation. En effet, dans la région étudiée caractérisée par un milieu de mosaïque forêt-savane, certains villages ont un terroir soit totalement, soit majoritairement, soit minoritairement forestier.

Ce sont là des propriétés collectives globales caractérisées par des propriétés indépendamment de tout attribut défini individuellement sur les membres (importance du terroir, densité démographique, milieu naturel).

IV.2.2- La réussite économique global et sa répartition. Bien que cette variable ne soit pas indépendante de la première, il est intéressant d'analyser la réussite individuelle des exploitants en fonction de la "richesse" globale du village (cf. note 2). Il s'agit plus exactement de voir la relation entre le revenu villageois et la stratification des revenus individuels, cela à un double point de vue : la répartition des revenus individuels d'une part, et la composition sociale des différentes strates de revenus individuels d'autre part.

Il s'agit là de variables collectives de type analytique, obtenue en appliquant une opération mathématique donnée à une propriété particulière définie individuellement sur les membres (revenu moyen) et structurel c'est-à-dire relevant des relations de chaque membre avec la totalité des autres (répartition du revenu).

IV.2.3- La disponibilité en force de travail. Elle renvoie à l'importance relative des actifs familiaux par tête et par rapport aux résidents. Ces variables peuvent renvoyer à des conditions particulières à chaque village. De même, la présence d'une communauté étrangère importante, voltaïque ou dioula, généralement pourvoyeuse de main d'oeuvre salariée, peut influencer sur la réussite individuelle des membres de la collectivité villageoise et introduire un effet contextuel explicable conjoncturellement ou historiquement.

Il s'agit là de variables collectives structurelles, obtenue en appliquant une opération donnée à des informations concernant les relations de chaque membre avec une partie ou la totalité des autres (rapport global actifs/résidents; importance d'une communauté étrangère) et analytique (cf. précédemment) (importance moyenne des actifs familiaux).

IV.2.4- La structure sociale du village. L'importance relative de chaque catégorie de statuts individuels peut différencier les villages les uns des autres. Ces particularités renvoient à l'histoire sociale de chaque village et, éventuellement, des relations qu'ils entretiennent entre eux (1) (cf. aussi la note 2). Il s'agit là d'une variable collective structurelle.

IV.2.5- La variable ethnique. L'ethnie peut-être considérée à la fois au niveau individuel (comme un attribut des exploitants) et à un niveau collectif (à chaque ethnie correspond des caractéristiques propres concernant les formes de coopération, la disponibilité en main d'oeuvre familiale, un statut politico-administratif). Il sera intéressant de considérer le rapport qu'entretiennent ces deux niveaux (cf. note 2) pour situer la place de la variable ethnique dans l'explication de la réussite économique. Précisons d'emblée qu'il s'agira moins de considérer la dimension psycho-culturelle de cette variable que ses fondements historiques, politiques et sociaux dans le cadre de l'économie de plantation ivoirienne globale.

---

(1) D'où l'intérêt, pour notre étude, de nous placer dans une entité historique, géographique et sociale relativement homogène et connue ("cantons" faafoué et saafoué). Bien que ce ne soit pas là notre propos, il faut insister sur l'importance de l'histoire pour la compréhension des processus sociaux, même lorsqu'il s'agit de phénomènes aussi contemporains que l'économie de plantation. Il ne s'agit pas, par là, de faire l'apologie d'une histoire événementielle et individualisante, mais au contraire de considérer comme un élément fondamental le contexte historique, qui situe les relations technico-économiques, jugées généralement un peu trop abstraitement. Cette remarque prend encore plus de valeur lorsqu'il s'agit de comparer les formes de l'économie de plantation à des moments historiques différents (cf. CHAUVEAU et RICHARD, 1976, pp. 62 ss.).

## V: METHODOLOGIE ET DEMARCHE DE L'ANALYSE

A l'aide des variables retenues, il s'agit pour nous de mettre en évidence les principales relations explicatives de la réussite économique différentielle des exploitations. Ces relations doivent renvoyer non pas à une observation statique à un moment donné, mais à la recherche de processus dynamiques, que la considération du statut social permet d'appréhender en un premier temps.

Nous pouvons formaliser a priori les principales relations à élucider par les trois schémas suivants. Avant de les décrire rapidement l'un après l'autre, il convient de dire un mot de la validité de ces relations.

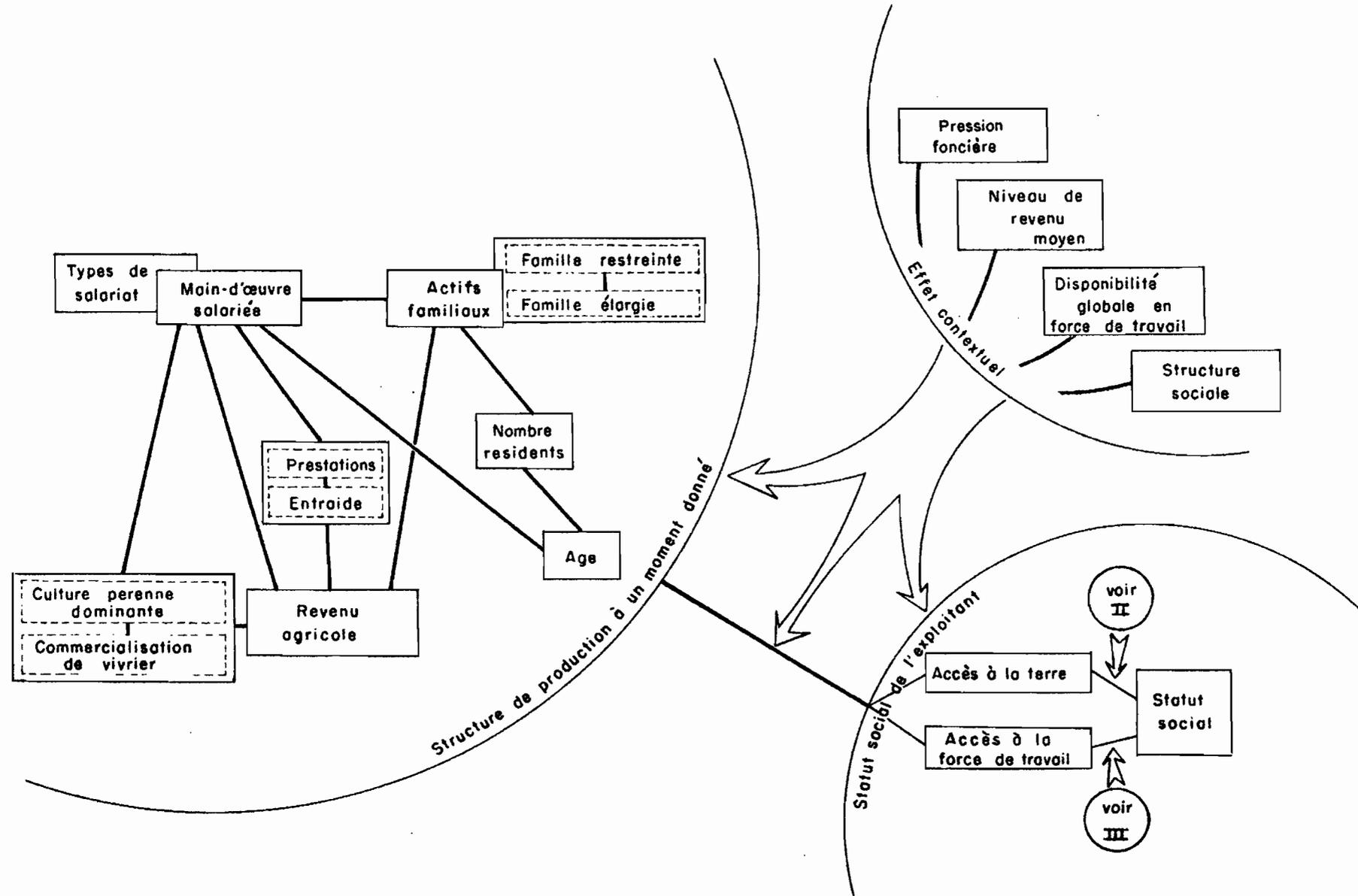
### V-1- Choix méthodologique

Les variables utilisées, par l'intermédiaire de leurs indicateurs, sont liées entre elles par des relations d'interdépendance que nous avons indiquées par des traits épais. Nous allons revenir dans un instant sur le sens qu'il faut donner à cette "interdépendance". Auparavant disons un mot des limites et des difficultés d'application de ce schéma.

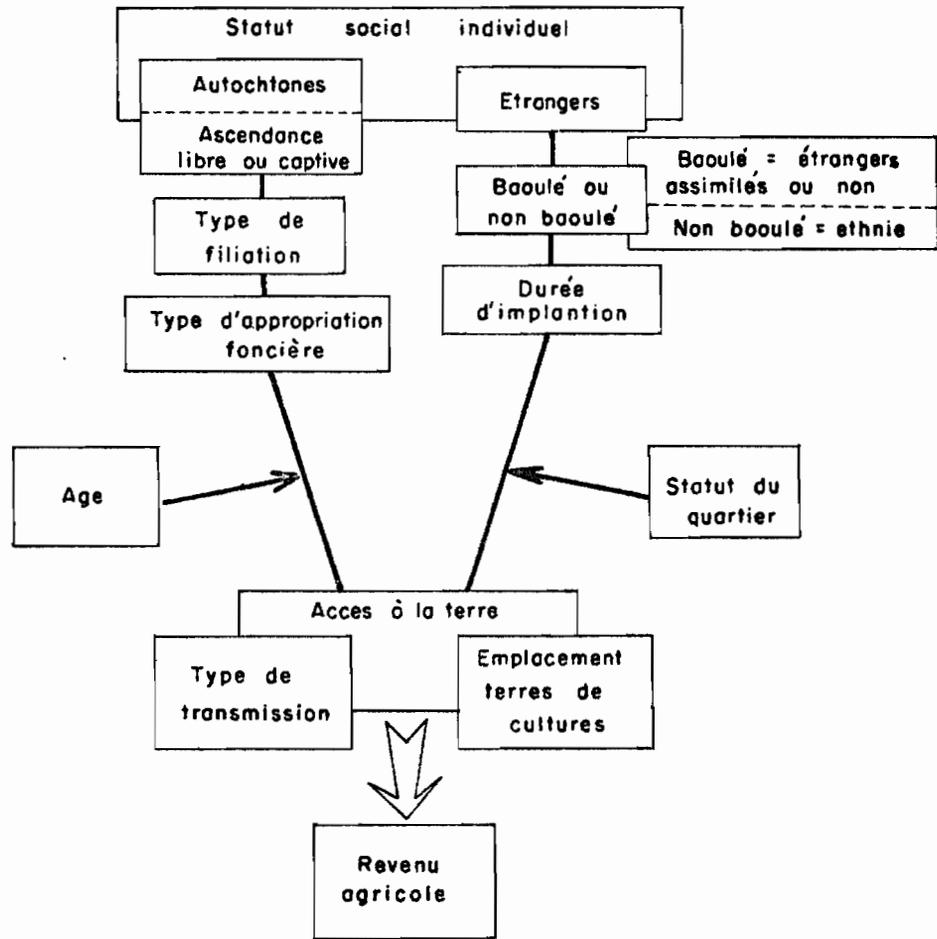
Une première limite est constituée par la non-considération, comme nous l'avons déjà évoqué, de certaines dimensions des variables retenues (e.g.: l'aspect "acquis" du statut social; la superficie des parcelles appropriées, etc.). Cela aboutit à un traitement différent des diverses variables : les variables "importance du patrimoine foncier" et "importance économique de l'exploitation" ne sont, malgré leur autonomie relative et leur interdépendance réciproque probable, représentées que par un seul indicateur : le revenu monétaire agricole; au contraire, la variable "statut social" est représentée par quatre indicateurs.

Une autre difficulté apparaît lorsque il y a multiplicité d'indicateurs pour une seule variable : il peut arriver que ces indicateurs ne soient pas indépendants les uns des autres, comme c'est le cas par exemple entre l'âge et le statut matrimonial, à l'intérieur de la variable "statut social". Le problème est encore plus complexe à l'intérieur de la variable "force de travail" où les trois indicateurs (main d'oeuvre familiale, main d'oeuvre salariée, entraide et prestations) constituent un véritable système d'interactions qui doit faire l'objet d'un traitement séparé.

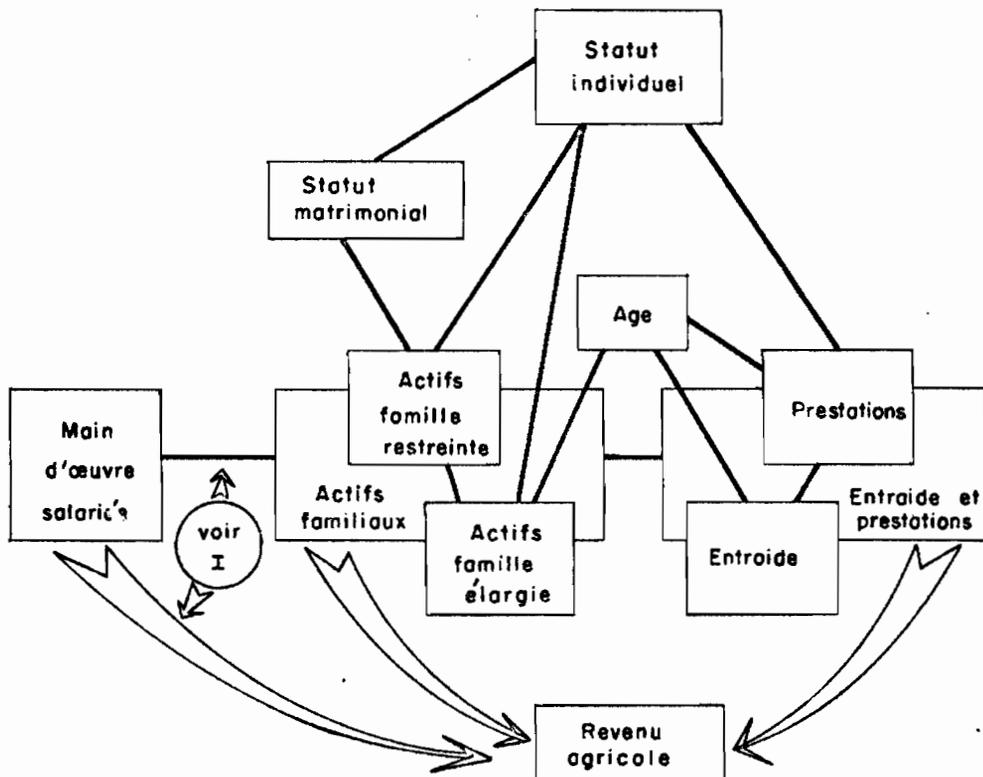
SCHEMA I - PRINCIPALES RELATIONS DETERMINANT LA FORMATION DU REVENU AGRICOLE .



**SCHEMA II - PRINCIPALES RELATIONS ENTRE STATUT SOCIAL ET ACCES A LA TERRE**



**SCHEMA III - PRINCIPALES RELATIONS ENTRE STATUT SOCIAL ET ACCES A LA FORCE DE TRAVAIL**



Reste à préciser le sens que nous donnons aux trait reliant les principales variables et renvoyant à leur "interdépendance" (1). Il faudrait mieux parler "d'implication réciproque", forte ou faible selon les cas (cf. BOUDON, 1971), ou encore de corrélation au sens logique du terme. Mais nous cherchons également à établir (ou infirmer) des relations causales (asymétriques), particulièrement entre réussite économique et statut social de l'exploitant. Il nous fait donc associer à une observation des fréquences et de l'intensité des relations un schéma causal logique qui ressort de l'observation et de la formalisation sociologiques. Il s'agit alors de généraliser les relations d'implication simple asymétrique dans le cadre d'un système où une relation causale n'apparaît pas forcément sous forme asymétrique, un phénomène pouvant être une condition nécessaire ou suffisante, ou les deux, par rapport à un autre phénomène.

En bref, nous ne chercherons pas à traiter les données recueillies à partir de techniques statistiques (2), mais nous les confronterons à un modèle de causalité tiré de l'analyse sociologique et déterminé a priori à partir des possibilités logiques d'implication d'une variable par rapport à une autre ou par rapport à un ensemble de relations. L'analyse multivariée ou factorielle classique représente un instrument adéquat à ce genre de recherche. Nous utiliserons ici la méthode multivariée en en retenant essentiellement, à l'exclusion de tout raffinement quantitatif (3), la logique formelle : il s'agira d'introduire progressivement, à l'intérieur d'une relation primaire examinée antérieurement, des variables explicatives ou de contrôle (cf. SELVIN, 1966, p. 277), à l'aide de tableaux en forme de matrice.

Disons un mot maintenant du modèle sociologique utilisé qui nous permet de formaliser les relations étudiées. Pour cela, commentons rapidement l'ensemble des trois schémas proposés plus haut.

#### V-2- Démarche de l'analyse

Chacun des schémas correspond à une étape et à un approfondissement de la démarche.

Le schéma I représente les principales relations "techniques" pouvant expliquer la réussite économique de l'exploitant, en suggérant simplement la relation entre le résultat économique de l'exploitant et son statut social, d'une part, et le jeu de l'effet contextuel, d'autre part. Cette relation est prise en compte à deux niveaux essentiels: l'accès à la force de travail et l'accès à la terre.

---

(1) Dans certains cas, nous aurons affaire non pas à des relations simples entre deux variables, mais encore à des "interactions" entre variables : dépendance de la relation entre deux variables par rapport à une troisième (cf. SELVIN, 1966, p. 279; BOUDON, 1971, pp. 96 ss.).

(2) D'où l'absence systématique d'analyse de variance, de seuil de significativité, etc...

(3) Qui risque "d'aplatir" les relations causales par excès d'empirisme.

Les deux autres schémas précisent ces deux niveaux. Le schéma II reprend les principales relations par lesquelles le statut social peut influencer sur l'accès à la terre de l'exploitant. Le schéma III précise les influences possibles de ce même statut social sur l'accès à la force de travail.

Certaines variables apparaissent comme déterminantes dans chaque schéma (exemple : l'âge) (1). D'autres sont spécifiques à un schéma. Il est bien évident que le passage du schéma I, général, aux deux autres, implique des simplifications arbitraires et une sélection des relations (cf. supra). Quoiqu'il en soit, nous adopterons la démarche suivante dans l'analyse des résultats.

I- Répartition des variables principales influant sur le revenu agricole par village et par ethnie. Il s'agit des principales variables de fonctionnement : nombre de résidents, d'actifs familiaux; importance de la main d'oeuvre salariée; nature des cultures; âge du chef d'exploitation; mode d'accès à la terre; enfin revenu agricole de l'exploitation.

Nous insistons sur la répartition de ces variables par village et ethnie, car il convient de ne pas exclure au départ un "effet contextuel" sur les relations entre ces variables, d'une part, et entre elles et le statut social d'autre part.

L'effet contextuel (2) renvoie aux conditions historiques, sociales, économiques propres à chaque village (cf. supra, IV). Nous y reviendrons plus précisément lors de l'analyse des données pour montrer l'influence de variables collectives sur les relations observées entre variables individuelles (cf. supra). Cet effet contextuel sera de toutes façons considéré à nouveau dans chacune des étapes suivantes de l'analyse.

II- A partir de ces variables de fonctionnement, nous essaierons d'établir, selon le schéma I, un modèle de la structure de production à un moment donné.

III et IV- Nous mettrons ensuite en relation cette structure de production avec les principaux éléments constitutifs ou découlant du statut social, successivement : au niveau de l'accès à la terre (selon le schéma II) puis au niveau de l'accès à la force de travail (selon le schéma III).

---

(1) Ce qui détermine un système d'interactions, au sens donné dans la note 21.

(2) Pour une formalisation de l'analyse contextuelle, cf. "Introduction", pp. 8-9, BOUDON et LAZARSELD, 1966.

V-3- Récapitulation des variables retenues et de leurs valeurs

Il s'agit ici de récapituler l'ensemble des variables retenues défrissant chaque exploitation agricole enquêtée et chaque village étudié. Nous donnons à chaque variable ses différentes valeurs possibles au sein desquelles se répartit l'ensemble des exploitations (1).

V.3.1- Variables définies individuellement pour chaque exploitation agricole.

- 1- Villages de localisation :
  - Kokumbo
  - Akroukro
  - Kimoukro
  - Nianke-Konankro
  - Kplessou
  - Ahouekro
  - Nguessambakro
  - Bonikro
  
- 2- Nombre d'actifs familiaux :
  - 1 actif
  - 2 actifs
  - 3 actifs
  - 4 actifs et plus
  
- 3- Nombre d'actifs issus de la famille restreinte
  - 1 actif
  - 2 actifs
  - 3 actifs
  - 4 actifs et plus
  
- 4- Nombre d'actifs issus de la famille élargie
  - aucun
  - 1 actif
  - 2 actifs et plus
  
- 5- Montant global des dépenses salariales annuelles
  - de 0 à 10.000 francs
  - de 10.000 à 30.000 francs
  - de 30.100 à 50.000 francs
  - 50.000 et plus

---

(1) Les tranches de valeurs ont été déterminées sur la base de la distribution des valeurs réelles.

6- Types de main d'oeuvre salariée utilisée

- "métayers"
- manoeuvres annuels
- manoeuvres mensuels
- "contractuels"
- journaliers

(La répartition des dépenses salariales globales a été ventilée selon ces types pour chaque exploitation)

7- Utilisation de prestations en travail

- oui
- non

8- Participation à un groupe d'entraide réciproque

- oui
- non

9- Statut matrimonial

- célibataire
- pas d'épouse présente
- 1 épouse
- 2 épouses et plus

10- Age

- 40 ans et moins
- 41 à 50 ans
- 51 à 60 ans
- plus de 60 ans

11- Statut individuel de descendance (pour les Baoulé)

- ascendance libre
- ascendance captive
- étrangers assimilés
- étrangers

12- Statut "familial-villageois" ou de quartier (pour les Baoulé)

- appartenance à un quartier issu du "fondateur" du village actuel
- appartenance à un quartier issu d'un "fondateur" antérieur
- appartenance à un quartier issu d'un "étranger" contemporain du fondateur
- appartenance à un quartier issu d'un "étranger" postérieur au fondateur.

- 13- Mode de filiation au sein de la parenté de référence (pour les Baoulé)
- utérine (par les femmes)
  - agnatique (par les hommes)
  - par les deux types de filiation
- 14- Ethnie (pour les non-Baoulé)
- Voltaïques
  - "Dioula" ivoiriens (1)
  - "Dioula" non ivoiriens
  - Autres ivoiriens (2)
- 15- Montant du revenu agricole annuel
- de 0 à 50.000 f. CFA
  - de 50.100 à 100.000
  - de 100.100 à 200.000
  - plus de 200.000
- 16- Production : cultures pérennes productives
- café seul
  - cacao seul
  - café et cacao : café dominant dans le revenu
  - café et cacao : cacao dominant dans le revenu
  - café et cacao : revenu de l'un et de l'autre sensiblement égal
- 17- Production : cultures pérennes non productives (dans le cas où il n'y a pas de cultures pérennes productives)
- café
    - oui
    - non
  - cacao
    - oui
    - non

---

(1) Nous utilisons le terme de Dioula dans son sens courant le plus large. Pour les Baoulé, est "Dioula" tout individu originaire du nord, où l'islam est la religion dominante. (Malinké, Sénoufo, etc.).

(2) Gouro et Bété essentiellement.

18- Cultures vivrières

- pas de cultures vivrières
- cultures vivrières sans commercialisation
- cultures vivrières avec commercialisation partielle

19- Type de transmission de la terre cultivée

- par défrichement par l'exploitant
- par héritage
- par défrichement et par héritage
- par cession entre vifs
- par achat
- autres cas

20- Emplacements des terres cultivées

- sur le terroir villageois
- hors terroir villageois, sur terroirs voisins
- sur "plantations extérieures"
- sur terroir villageois et sur terroirs voisins
- sur terroir villageois et sur "plantations extérieures"
- sur terroirs voisins et sur "plantations extérieures"
- sur terroir villageois, sur terroirs voisins et sur "plantations extérieures"

21- Durée d'implantation sur le terroir (pour étrangers baoulé et non baoulé seulement)

- né sur place
- avant 1950
- de 1950 à 1960
- après 1960

V.3.2- Variables collectives (1) pour chaque village

22- Disponibilité en terre

- faible
- moyenne
- forte

---

(1) Leurs valeurs sont établies comparativement entre les villages. Pour le détail de leur calcul, cf. volume II., à paraître.

- 23- Charge démographique
- faible
  - moyenne
  - forte
- 24- Aptitude du terroir aux cultures pérennes
- terroir quasi-exclusivement forestier
  - terroir à savane importante
  - situation intermédiaire entre les deux précédentes
- 25- Revenu moyen
- fort
  - moyen
  - faible
- 26- Répartition des revenus
- fortement inégale
  - faiblement inégale
  - situation intermédiaire
- 27- Importance de la population active (nombre moyen d'actifs familiaux)
- forte
  - moyenne
  - faible
- 28- Rapport global actifs/résidents
- fort
  - moyen
  - faible
- 29- Présence d'une communauté étrangère importante
- oui
  - non
- 30- Importance relative des groupes de statut individuel de descendance
- dominante de l'ascendance "libre"
  - dominante de l'ascendance "captive"
  - dominante étrangère
- 31- Importance relative des groupes de statut de quartier
- quartier(s) du fondateur dominant
  - autres quartiers dominant.

BIBLIOGRAPHIES DES OUVRAGES CITES

- ANCEY (G.), 1968 (juin), Les notions d'activités et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole, Abidjan, O.R.S.T.O.M., 22 p., multigr.
- BOUDON (R.) et LAZARSFELD (P.), 1966, "Introduction" in, L'analyse empirique de la causalité, Paris-La Haye, Mouton, pp. 1-11.
- BOUDON (R.), 1971, Les mathématiques en sociologie, Paris, Presses Universitaires de France, collection S.U.P. "Le sociologue", 268 p.
- CARTERON (Père M.), 1972, Etude de la langue baoulé, Bocanda, Mission catholique, 7 livrets.
- CHAUVEAU (J.-P.), 1972 a-, "Les cadres socio-historiques de la production dans la région de KOKUABO (pays baoulé, Côte d'Ivoire). I- La période précoloniale". Sciences Humaines, Abidjan, O.R.S.T.O.M., vol. V, n° 7, 124 p. multigr.
- 1972 b-, Note sur la place du Baoulé dans l'ensemble économique ouest-africain précolonial, Abidjan, ORSTOM, 1972, 30 p. multigr.
- 1975, "Société baoulé précoloniale et modèle segmentaire : le cas de la région de KOKUABO (Baoulé-Sud)", colloque interuniversitaire Ghana-Côte d'Ivoire, Kumasi, 1975.
- CHAUVEAU (J.-P.) et RICHARD (J.), 1976, Une "périphérie récentrée". A propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire, Abidjan, ORSTOM, 79 p., multigr.
- COMMITTEE OF THE ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE OF GREAT BRITAIN AND IRELAND, 1971, Notes and Queries on Anthropology, London, Routledge and Kegan Paul, Sixth edition revised and rewritten, 403 p.

- DUCHEMIN (J.-P.) et TROUCHAUD (J.-P.), 1969, Liste des villages de Côte d'Ivoire et population, tome II: Département du Nord et département du Centre, Abidjan, ORSTOM, pp. 62-154, multigr.
- DUMONT (L.), 1971, Introduction à deux théories d'anthropologie sociale. Groupes de filiation et alliance de mariage., Paris-La Haye, Mouton, 135 p.
- DUPIRE (M.), 1960, "Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire orientale", Etudes Eburnéennes, VIII, pp. 7-236.
- ETIENNE (P.), 1971, Le fait villageois baoulé, Abidjan, O.R.S.T.O.M., 7B + XXIV p., ronéo.
- ETIENNE (P. et M.), 1971, "A qui mieux-mieux ou le mariage chez les Baoulé" in: Du mariage en Afrique Occidentale, Cahiers O.R.S.T.O.M., Paris, série Sciences Humaines, vol. VII, n° 2, pp. 39-60.
- ETIENNE (P.), 1972, Les interdictions de mariage chez les Baoulé, Abidjan, O.R.S.T.O.M., texte provisoire-document de travail, 136 + XVII p., ronéo.
- ETUDE REGIONALE DE BOUAKE, 1966, tome II: "L'économie", Abidjan, Ministère du Plan, 1962-1964.
- FOX (R.), 1972, Anthropologie de la parenté, Paris, Gallimard, 268 p.
- HILL (P.), 1970, Studies in Rural Capitalism in West Africa, Cambridge University Press, 173 p.
- KOBLEN (A.), 1956, "Le planteur noir", Etudes Eburnéennes, Abidjan, IFAN, vol. V, 190 p.
- LAZARSFELD (P.), 1965, "Des concepts aux indices empiriques", in: Le Vocabulaire des Sciences Sociales, BOUDON (R.) et LAZARSFELD (P.), éd., Paris-La Haye, Mouton, pp. 27-36.

LAZARSFELD (P.) et MENZEL (M.), 1966, "Relations entre propriétés individuelles et propriétés collectives" in: L'analyse empirique de la causalité, BOUDON (R.) et LAZARSFELD (P.), éd., Paris-La Haye, Mouton, pp. 41-54.

MENDRAS (H.), 1967, Eléments de sociologie, Paris, Armand Colin, 252 p.

ROBINSON (M.), 1966, Islam et Capitalisme, Paris, Le Seuil, 302 p.

ROUGERIE (G.), 1957, "Les pays agni du sud-est de la Côte d'Ivoire forestière", Etudes Eburnéennes, IFAN - Centre de Côte d'Ivoire, vol. VI, pp. 7-210.

SELVIN (H.), 1966, "Aspects méthodologique du "Suicide", in: L'analyse empirique de la causalité, BOUDON (R.) et LAZARSFELD (P.) éditeurs, Paris-La Haye, Mouton, pp. 276-291.